



### Conditions et Règlement

#### Inscription au cursus complet de Naturopathie

##### CONDITIONS D'ADMISSION

Avant toute inscription définitive à la formation de naturopathie, l'élève doit avoir un entretien préalable avec une personne responsable de l'école.

Informations et documents à fournir :

Niveau d'étude requis : maturité, CFC ou équivalent, expérience professionnelle

Résumé du parcours de vie et CV,

Motivations, intérêts pour quelles formations et spécialisations de la Mandorle,

Moyens financiers, travail, organisation temporelle, justification.

L'entretien permettra d'établir le cursus de formation.

##### INSCRIPTION

Les inscriptions se font par écrit, jusqu'à un mois avant le début de la formation. Le nombre d'étudiants dans une formation est limité, les places sont réservées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

En cas d'inscription moins de 1 mois avant la formation, des frais supplémentaires de 50.- sont facturés.

Les inscriptions sont confirmées par l'envoi de factures d'écolage (une facture pour chaque formation, voir sous conditions de paiement).

Les inscriptions se font pour chaque formation et doivent être renouvelées avant la fin de l'année civile pour l'année suivante.

Cependant, pour des raisons d'organisation, l'interruption ou la modification du cursus doit être signifiée au plus tôt, et en tous cas avant la fin de l'année.

Le non-paiement de la formation n'est pas considéré comme une annulation de l'inscription (voir sous conditions de paiement).

Chaque formation dispose d'une fiche descriptive, avec les conditions particulière si nécessaire (polycopié fourni, examens inclus dans le prix etc.).

##### FRAIS D'INSCRIPTION

Des frais administratifs de CHF 200.- sont dus dès que le total d'inscriptions est supérieur à CHF 1'100.- de formation. Ceci donne droit au statut d'étudiant de la Mandorle. Des cartes d'étudiants sont disponibles sur demande.

Ceci donne droit à suivre les formations de la Mandorle pour CHF 156.-/journée (CHF 150.- + CHF6.- pour l'assurance annulation), tant que dure la formation de l'élève. Cette offre reste valable un an après la fin de la formation.

En fin de formation, les frais d'inscription restent valables pendant 1 an. Ensuite, les étudiants peuvent continuer à bénéficier du tarif de CHF 156.- /journée pendant 2 ans supplémentaires à condition d'être membre de l'ACPS (association centre prévention santé).

En cas d'interruption du cursus, les frais d'inscription restent valables pendant 3 ans.

##### ECOLAGES

Sont calculés sur une base de CHF 156.-/journée. (CHF 150.- + CHF6.- pour l'assurance annulation)

Tous les modules sont structurés en formations et cours dont le tarif est forfaitaire. Il comprend les copies de supports de cours, jusqu'à concurrence de 30 pages par jour. Les cours plus volumineux sont à télécharger sur l'accès élèves du site internet. Ce tarif comprend également les attestations/diplômes de fin de formation. Sauf précisé, les examens ne sont pas inclus dans le tarif des formations et sessions (voir règlement d'examen).

## **ASSURANCE ANNULATION**

Les écolages incluent une assurance annulation obligatoire d'un montant de 4%. Lorsque le montant des écolages dépasse 2'000.-, en cas de paiement de la totalité en une fois avant le début de la formation, le montant de l'assurance est remboursé à la fin de la formation sous forme d'une note de crédit.

## **CONDITIONS DE PAYEMENT**

Pour chaque formation, le 25% de la somme totale due doit être versé 15 jours avant le premier jour de cours. Ensuite, l'étudiant s'engage à effectuer des versements mensuels en répartissant le restant jusqu'à concurrence de la somme totale avant la fin de la formation.

Les paiements se font en utilisant exclusivement les numéros de référence, spécifiques pour chaque formation, et fournis par la comptabilité.

La totalité du prix doit être payé à la fin de la formation. Des dettes supérieures à CHF 5'000.- ou non réglées depuis plus de 6 mois conduisent à l'interdiction d'accès aux cours et la non remise des polycopiés.

## **DESISTEMENT**

Les désistements doivent impérativement être communiqués par écrit.

En cas de désistement :

- Plus de deux mois avant le début des formations : les frais d'inscription restent dus.
- Moins de deux mois avant le début des formations : 25% du prix des formations sont dus.
- Moins d'un mois avant le début des formations: 50% du prix des formations sont dus.
- Moins de 10 jours avant le début des formations: 100% du prix des formations sont dus.

## **AUTRES FRAIS**

Les frais indirects sont à la charge des participants (livres, frais de transport, repas, hébergement éventuel).

## **CONFIRMATION DE LA FORMATION**

Chaque formation est confirmée au plus tard 8 jours avant la première session. La Mandorle se réserve le droit de modifier la planification des horaires, elle pourra également procéder à des regroupements de cours si cela devait s'avérer nécessaire. En cas d'annulation de la formation par la Mandorle, les paiements déjà effectués sont remboursés intégralement.

## **ABSENCES**

Un minimum de 80% de présence pour chaque formation est obligatoire afin qu'elle soit reconnue.

Toutes les absences doivent être justifiées.

En cas d'absence : la session doit être payée, l'élève a droit au support de cours, l'examen peut être passé.

Les absences ne peuvent pas être récupérées et aucun remboursement en raison des séances manquées n'est possible. Avec l'accord de l'enseignant, il est possible de suivre sans frais le cours lors d'une prochaine année.

En cas d'arrêt de la formation en cours de route pour raison grave, l'élève informe par écrit la Mandorle et contacte lui-même l'assurance annulation. Les écolages pour les cours et formations auxquels il est inscrit restent dus.

## **SUPERPOSITION DE COURS**

Dans le cas où un élève se trouve inscrit à plusieurs formations dont certaines dates se chevauchent, il est tenu de signaler ces dates à la direction qui le conseillera sur le choix à faire. Le cours auquel il n'assiste pas peut être validé en passant les examens. Il est impératif de signaler son absence à un des cours.

## **EXAMENS**

Se référer aux règlements d'examens.

## **ATTESTATIONS / CERTIFICATS**

Pour recevoir les diplômes ou certificats, toute formation doit avoir été payée en totalité.

Les élèves réguliers font signer leur carnet de formation à chaque cours. Ils reçoivent un certificat ou un diplôme en fin de formation, après avoir réussi les examens.

Les attestations remises sont conformes aux exigences de l'ASCA et du RME.

## **RESERVES**

La Mandorle s'efforce d'adapter ses cursus de formation aux critères quantitatifs et qualitatifs des différents partenaires sociaux (associations, assureurs, etc.). En revanche, elle ne saurait être tenue pour responsable des changements que ceux-ci imposeraient durant ou après la formation et/ou de leur éventuel refus d'agréer un praticien.

## **ANNULATION MODIFICATION CHANGEMENT DE FORMATION**

Toute annulation, modification, changement doit être confirmé par écrit.

## **ACCIDENTS, PERTE D'OBJETS**

Le Centre Prévention et Santé décline toute responsabilité en cas d'accident, vol, perte d'objets ou de valeurs survenant durant les séminaires ou les cours.